

ELECTRONIC SHOW CATALOGUE POLICIES

1. The show catalogue may only be sent to exhibitors. It must not be sent to judges officiating at the show even if those judges have cats entered in the show.
2. The show catalogue may not be distributed until after 7 P.M. on the Thursday before the show.
3. The show catalogue may only be emailed as a locked document.
4. Public posting of the show catalogue prior to the end of the show is prohibited.

**POLITIQUES CONCERNANT L'ENVOIE
DES CATALOGUES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

1. Le catalogue ne doit être envoyé qu'aux exposants. Il ne doit pas être envoyé aux juges qui jugent à l'exposition concernée, même si les juges ont des chats inscrits à l'exposition.
2. Le catalogue des exposants ne peut être distribué qu'après 19h le jeudi précédant l'exposition.
3. Le catalogue ne peut être envoyé par courriel que sous forme de document protégé.
4. L'affichage public du catalogue avant la fin de l'exposition est interdit.